

RÉSOLUTION THÈME 1 : Salarariat et 100% Sécu

**RÉSOLUTIONS
13^{ÈME} CONGRÈS
FNPOS CGT**



2024. 80 ans du CNR. Défendons nos jours heureux conquis !

La CGT a commémoré cette année son histoire et à rappeler le rôle central du syndicalisme et de la CGT dans l'élaboration du programme du CNR.

Convaincu que notre projet du 100% Sécu est la seule réponse à apporter à la population contre le monde capitaliste et individualiste, nous avons acté lors de notre dernier Congrès qu'il nous fallait sortir des murs de notre Fédération ce projet porteur d'espoir, de solidarité et d'universalité. À travers une information faite auprès de nos syndiqués, permettant le débat, à travers la formation syndicale et des interventions avec et auprès de l'ensemble de nos organismes de manière coordonnée. Nous avons souhaité aussi porter ce projet dans l'interprofessionnel.

Mandaté lors du dernier congrès fin 2021, la direction fédérale devait mettre en œuvre un plan d'actions et de luttes amenant à la reconquête de notre protection sociale et sur le 100% Sécu.

La réforme des retraites annoncée et les batailles menées sur cette période, nous ont permis d'informer l'opinion publique curieuse et avide d'information, mais surtout de rappeler à l'ensemble de la population le bien fondé et la nécessité d'un système pensé pour la solidarité intergénérationnelle, fruits des idées et d'une volonté inébranlable de nos camarades du CNR revendiqué par notre Fédération des organismes sociaux.

Éclairé par ces informations sans ambiguïté, argumentées et chiffrées, nous avons pu démentir l'ensemble des éléments avancés par le gouvernement, qui a fait le choix de s'opposer à la population manifestant, à coup de 49.3.

Dès la rentrée 2022, le gouvernement Macron ne souhaitant pas laisser de marge de manœuvre sur le champ de l'emploi et a imposé sa vision du Plein Emploi. Cette dernière a d'abord touché le service public de l'emploi.

Pour notre Fédération et les acteurs œuvrant au service public de l'emploi, il nous faut continuer de défendre un accompagnement et un service public de qualité. Lutter pour tous ceux qui galèrent, contre la précarisation de toute nature, en prenant en considération chaque Individu dans sa situation globale, la protection sociale doit répondre aux principes de solidarité, de démocratie et d'universalité qui constituent le fondement de la Sécurité sociale.

La Sécurité sociale est au cœur de la protection sociale : son rôle doit être renforcé sur les questions de droit à l'emploi et à d'accompagnement.

Nous devons lutter face à cette logique d'objectifs et non de moyens pour pouvoir remplir nos missions fondamentales de conseil, d'accompagnement et d'insertion qui s'adressent aux jeunes, aux travailleurs privés d'emploi et aux salariés. Lutter, en opposition à la Loi pour le plein emploi et son outil France Travail, combattons cette injustice de devoirs contre des droits et une allocation de survie, en échange de contrôles assurés par des agents devenus contrôleurs au lieu d'accompagnateurs.

Pour notre organisation syndicale, la question du salariat, de son statut, de ses droits associés, de ses garanties ; de sa valorisation, de sa rémunération, de sa protection et de son devenir est plus que jamais prégnante et prioritaire

C'est tout ce que nous défendons, ce que nous revendiquons et ce que nous traçons comme perspective de lutte qui en découle. Dans le 100% Sécu que nous portons la notion de salariat prise en étau dans un cadre politique et économique qui ne cesse de le fragiliser, doit être interrogée. Il nous faut trouver les liens, les entrées qui nous permettront de rendre à la fois nos revendications plus pertinentes, plus visibles, plus lisibles et accessibles au plus grand nombre.

Pour nous aider dans ces travaux nous avons posé un certain nombre de questions qui sans épuiser le sujet permettent de mieux en tracer les contours. Ces questions au nombre de 4 ont été débattues dans notre Congrès et à l'issue de ces premiers échanges un certain nombre d'orientations ont pu se dégager.

Nous les énumérons en essayant de dégager une structure qui en facilite la lecture et la mise en œuvre :

1- Le financement :

Il est pour nous acquis qu'il doit reposer uniquement sur la cotisation sociale.

Ce qui pose d'emblée une autre question : Comment assurer un financement pérenne, qui répond aux besoins et non a des contraintes budgétaires dans un cadre dégradé. Les finances ont été amoindries, par coupes successives, de façon régulière. Depuis des années maintenant les allègements de cotisations sociales, les exonérations, etc ...ont largement asséché des financements qui de plus ont contribué à multiplier les trappes à bas salaires qui finissent par un jeu de balancier, par réduire encore le montant des recettes.

2- L'abrogation du PLFSS :

C'est une revendication en lien direct avec la problématique du financement.

Ce dispositif législatif est conçu uniquement pour contraindre, limiter, réduire le financement. L'État se saisit de prérogatives qui vont à l'encontre totale de la logique et de la vocation initiale de la Sécurité sociale. Abrogation du PLFSS veut dire aussi fin de la vision comptable et budgétaire pour un retour à une gestion de la sécu par les travailleurs.

Une Sécurité sociale qui a vocation à protéger des risques de la vie, du berceau à la mort.

3- Le 100% Sécu aura un impact sur les personnels d'autres secteurs.

Ces personnels verront leur activité intégrée à l'institution, nous en sommes conscients et nous ne devons non pas le vivre comme une sanction, mais au contraire comme une opportunité nouvelle de sortir du giron du lucratif pour intégrer un vaste secteur dédié à la solidarité et au soutien de la population. Il faut alors convaincre les personnels concernés, les accompagner, s'engager dans une trajectoire gagnante.

4- Tout ceci doit enfin conduire à déterminer ce que nous considérons comme constitutif d'un salaire minimum fédéral.

Le 100% Sécu c'est remettre notre institution au cœur de notre projet social et politique.

Le 100% Sécu c'est valoriser l'humain, dans toutes ses composantes, dans toutes ses dimensions, à tous les âges, à toutes les étapes de la vie, en offrant des protections contre les accidents de l'existence, mais aussi à soutenir les populations dans leurs parcours de vie. Une institution qui cimente la société se doit d'être reconnue pour le rôle essentiel qu'elle joue dans la stabilité et la pérennité économique. Ses salariés doivent être alors rétribués à la valeur du rôle essentiel qu'ils jouent. C'est au regard de tous ces enjeux que l'appréciation d'un salaire minimum fédéral doit être débattu. Un salaire socialisé qui viendra financer par les cotisations l'institution qu'il sert. N'oublions pas que plus les salaires sont élevés, plus les cotisations (patronales et salariales) le sont, et par la somme d'un jeu vertueux, c'est au final tout le financement de la Sécurité sociale qui est largement rendu pérenne.

Ainsi en articulant ces 4 questions il est possible d'articuler salariat. 100% Sécu et salaire minimum fédéral.